

Présentation :

La Fédération Française de Handball a conclu un contrat collectif d'assurance avec la Société Mutuelles du Mans Assurances, conformément à l'article L 321-5 du Code du Sport.

Le contrat d'assurance « multirisques » fédéral offre à tous les licenciés une couverture en Responsabilité Civile. Concernant les accidents corporels, la Fédération Française de Handball a une obligation d'information auprès de ses licenciés pour rappeler l'intérêt que présente la souscription d'un contrat de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique du handball peut les exposer. De ce fait, la FFHB propose :

Une garantie accidents corporels de base

Des options complémentaires



Découvrez dans le lien ci-dessous tous les services d'assurances MMA :

Attestation RC
Documentation générale
Options complémentaires et déclaration d'accident à saisir en ligne

[Accéder à la plateforme MMA](#)

Coordonnées :

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à prendre contact directement auprès de notre assureur MMA :

MMA
OCC-FFHB
19 square Gambon BP 114
58205 COSNE COURS SUR LOIRE CEDEX

Références :

N° de contrat : 114 246 500 N° de protocole (Assistance) : 582 469 Effet : 01 juillet 2011

Contacts :

- Renseignements Contrat, Attestations et Options : Pascal BILLET – Justine VAILLANT / Tél : 03.86.28.20.74 - assurances.handball@mma.fr

Suivi dossiers accident :

Tél : 03 88 11 70 08 ou 03 88 11 70 21

Assistance :

MMA ASSISTANCE France
Tél (de France) : 01.40.25.59.59
Tél (de l'étranger) : 00 (33) 1.40.25.59.59

